



VILLE DE SAINT-RAYMOND
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

**AVIS PUBLIC
CONSULTATION ÉCRITE
(en remplacement d'une assemblée publique de consultation
concernant une demande de dérogation mineure)**

Durant la période d'état d'urgence sanitaire, le processus de consultation qui fait l'objet du présent avis remplace le processus usuel de consultation des personnes intéressées.

Lors de la séance ordinaire qui sera tenue le **lundi 5 octobre 2020**, à 19 h 30, à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice, située au 111, route des Pionniers, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 4776, rue des Lucioles (lot 4 492 174 du cadastre du Québec) dans le secteur du lac Sept-Îles.

Description de la demande :

La demande de dérogation vise à permettre que l'agrandissement projeté du garage existant soit localisé à une distance de l'ordre de 6,40 mètres de la ligne avant plutôt qu'à 8 mètres, comme prévu aux dispositions applicables au premier paragraphe de l'article 10.3.2 du *Règlement de zonage 583-15*.

Commentaires

Toute personne désirant transmettre des commentaires relativement à cette demande de dérogation mineure doit le faire par écrit dans les 15 jours de la date de la présente publication à l'adresse urbanisme@villesaintraymond.com.

Donné le 21 septembre 2020.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA